

COMMUNE DE VILLENEUVE

Élections communales 2026

Législature 2026 - 2031

ET SI LA COMMUNE, C'ÉTAIT VOUS ?



POUR
ma
commune

PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !

Bienvenue à toutes et à tous!

Au nom des autorités politiques communales, j'ai le plaisir de vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues à cette soirée d'information!

Je suis Nicolas Riesen

- Président du Conseil communal pour l'année politique 2025/2026
- Conseiller communal depuis 2016



Structure de la séance

1. Autorités politiques communales: composition, fonctionnement, rôle, compétences
2. Partis politiques représentés au Conseil communal
3. Elections communales générales 2026: calendrier, modes d'élection
4. Comment se présenter?
5. Comment voter juste?
6. Questions et réponses



Mot de bienvenue de la Municipalité

Mme Corinne Ingold, Syndique

- Elue à la Syndicature depuis 2016
- Elue à la Municipalité depuis 2011
- Conseillère communale entre 2005 et 2011, avec une année de présidence en 2010/2011



Autorités politiques communales

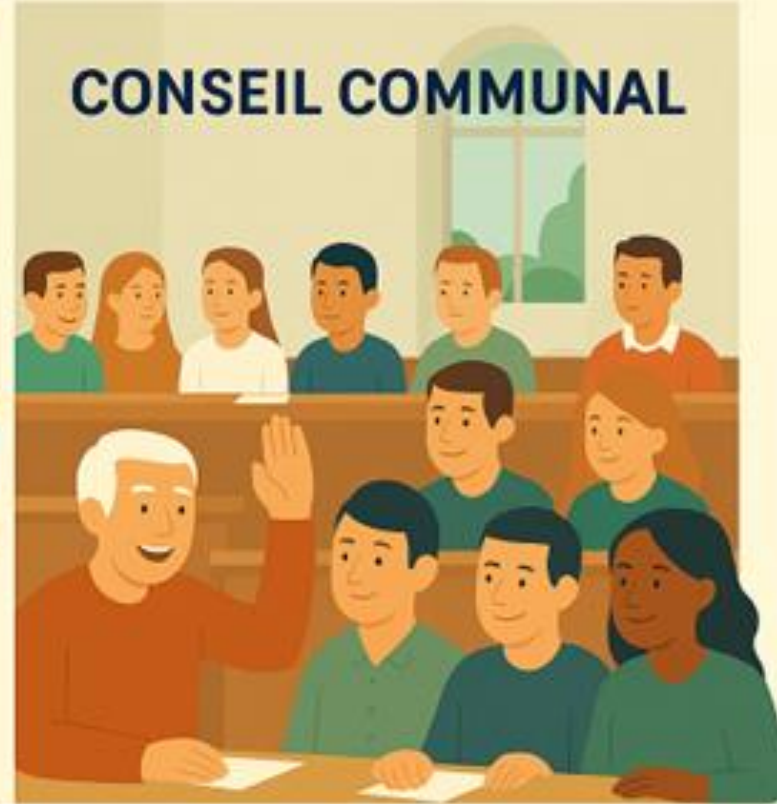


Qui décide?

MUNICIPALITÉ



CONSEIL COMMUNAL



Composition et fonctionnement

Municipalité

5 membres

Présidé par une Syndique

Taux d'activité de 50 à 70%,
implication quotidienne

Conseil communal

50 membres

Présidé par un membre différent
chaque année

7 séances par année, plus des
séances de préparation et de
travail (en principe le soir)



Rôles et compétences

Municipalité

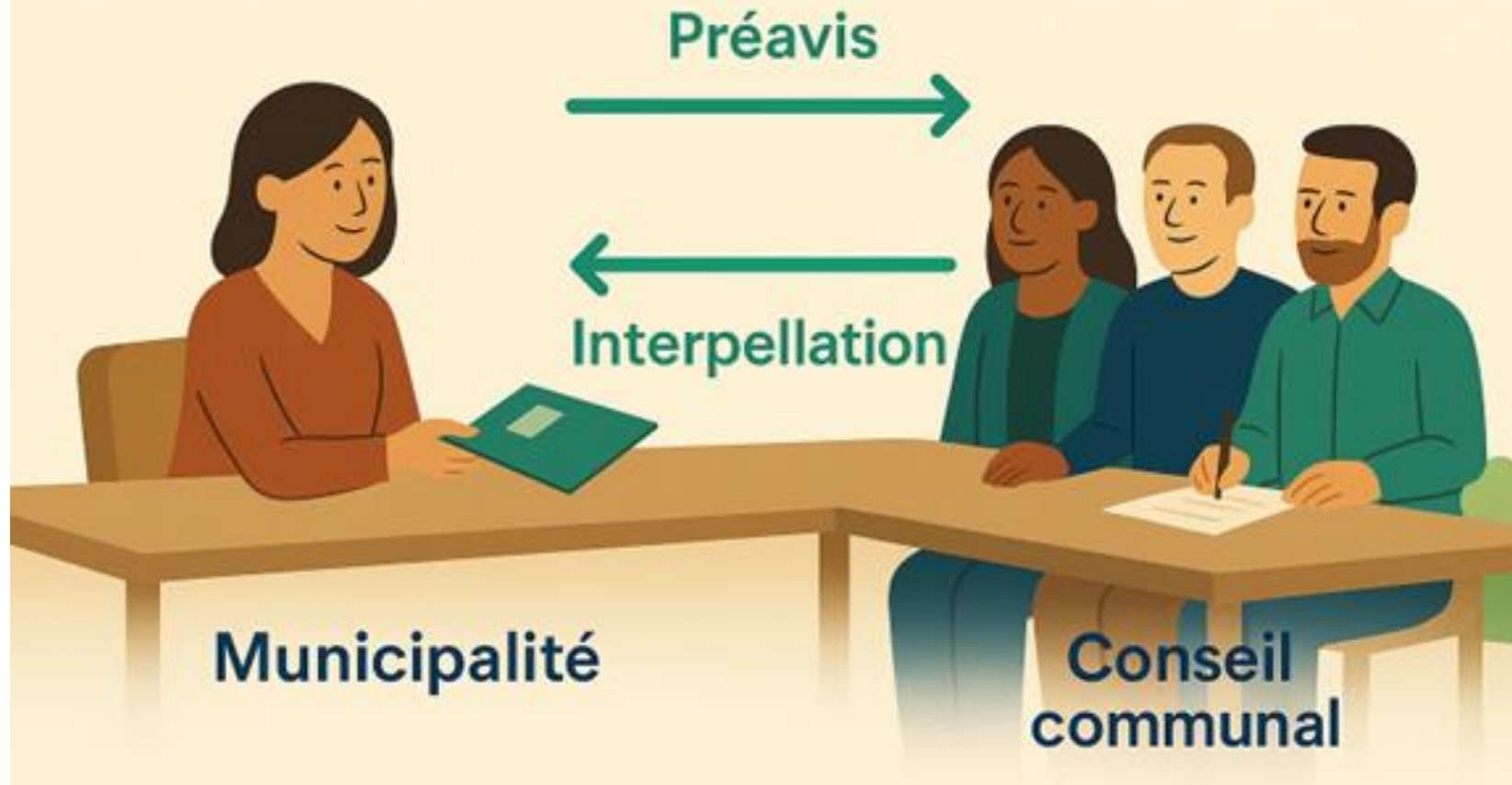
- Organe exécutif
- Administration des services publics, des biens communaux, du domaine public et des biens affectés aux services publics
- Nomination des fonctionnaires et employés de la commune, la fixation de leur traitement et l'exercice du pouvoir disciplinaire

Conseil communal

- Organe délibérant
- Finances: vote des budgets, comptes, arrêtés d'imposition, dépenses d'investissements
- Gestion: surveillance de l'action municipale, vote de la décharge annuelle
- Règlements communaux, plans d'affectation



Des relations dans les deux sens



D'autres acteurs importants

Canton

- Le Conseil d'Etat exerce le contrôle de l'ensemble des Municipalités, il valide tous les règlements communaux votés par le Conseil communal
- Le Préfet est son représentant et c'est lui qui installe et assermente les autorités communales

Associations intercommunales

- Plusieurs communes délèguent une partie de leurs compétences à une entité commune (école, réseaux d'eau, action sociale, protection civile...)
- Les autorités communales y sont représentées

Autres instances intercommunales ou régionales

- Agglomération, transports publics, incinérations des déchets...



Partis politiques existants

1 min par parti



PLR.Libéraux-Radicaux

3 élus à la Municipalité

18 élus au Conseil communal

36% lors de l'élection au Conseil communal 2021

PLR

Les Libéraux-Radicaux



PS Parti Socialiste

1 élu à la Municipalité

11 élus au Conseil communal

23.3% lors de l'élection au Conseil communal 2021



UDC Union démocratique du centre

Pas d'élus à la Municipalité

9 élus au Conseil communal

17.4% lors de l'élection au Conseil communal 2021



Les Vert.e.s

1 élu à la Municipalité

8 élus au Conseil communal

15.8% lors de l'élection au Conseil communal 2021



Le Centre

Pas d'élus à la Municipalité

4 élus au Conseil communal

7.6% lors de l'élection au Conseil communal 2021

Le
Centre

Liberté. Solidarité.
Responsabilité.



Elections communales générales 2026



Calendrier: jusqu'à 4 dimanches

8 mars 2026

- Élection du Conseil communal
- 1^{er} tour de l'élection à la Municipalité

29 mars 2026: 2^e tour de l'élection à la Municipalité

26 avril 2026: 1^{er} tour de l'élection à la Syndicature

17 mai 2026: 2^e tour de l'élection à la Syndicature



Election du Conseil communal

- Système proportionnel, en un seul tour le 8 mars 2026
- 50 voix à distribuer au maximum
- Les 50 sièges sont attribués entre les différents partis politiques (un parti qui fait 20% des voix, aura le droit à 10 sièges)
- Les élus sont ensuite désignés dans chaque parti selon leur score personnel
- Il est obligatoire de voter pour des candidats « officiels »
- Il est possible de donner 2 voix au même candidat (cumul)



Election à la Municipalité

- Système majoritaire, en deux tours les 8 et 29 mars 2026
- 5 voix à distribuer au maximum
- Au premier tour, les candidats ayant obtenu la majorité absolue (>50%) sont élus
- Au second tour, les candidats ayant obtenu la majorité relative (meilleurs scores) sont élus
- Il est possible de voter pour des personnes non-candidates
- La liste des candidats peut être différentes entre les deux tours





Bulletin officiel
pour l'élection
du 22 octobre 2023
au **Conseil des États**

1^{er} tour

Maximum 2 suffrages sont autorisés. Cochez
clairement les cases sélectionnées comme indiqué.



Le Centre

- ☐ **FEUILLET Richard**
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Bottens
- ☐ **HULLER Claudin**
Conseiller national. Président Société anonyme. Ex-Prés CFF. Dr Économie. Vevey

UDC

- ☐ **BOUTIFAT Marcellin**
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Russille
- ☐ **NICOLAS Jean-Camille**
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Orbe

Parti Ouvrier et Populaire (POP)

- ☐ **BIMBERT Anne-Claude**
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Lausanne
- ☐ **NOBEL Sébaste**
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Villeneuve

Parti socialiste vaudois - Les Vert·e·s vaudois·es

- ☐ **MOTTAZ Micheline**
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Crissier
- ☐ **POLITESSE Thérèse**
Conseillère nationale, vice-présidente Parti Important, prés. Fondation connue, Lausanne

Ensemble à Gauche

- ☐ **ROUET Lisette**
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Lausanne
- ☐ **LUMIÈRE Erwan**
Député, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Nyon

PVL - les vert'libéraux

- ☐ **CHÈZE Anne-Paule**
Mère au foyer, Conseillère Nationale, Morges
- ☐ **BILART Laurien**
Dr. Ès sciences statistiques, député, président du Parti, Montreux

PLR.Les Libéraux-Radicaux

- ☐ **CLAVIET Nohel**
Conseiller aux États, ing. en génie rural HES, prés. Association, Lausanne

DEMOCRATIE DIRECTE SPIRITUALITES & NATURE

- ☐ **BILLAIT Lopin**
Aide infirmier, bibliothécaire, Lutry
- ☐ **PALLET River**
Expert immobilier, CEO de Société Anonyme, Rolle

☐☐

⚠ Ce bulletin ne doit pas contenir plus de 2 suffrages – Le cumul n'est pas admis

Election à la Syndicature

- Système majoritaire, en deux tours les 26 avril et 17 mai 2026
- 1 voix à distribuer
- Au premier tour, le candidat ayant obtenu la majorité absolue (>50%) est élu
- Au second tour, le candidat ayant obtenu la majorité relative (meilleur score) est élu
- Seules les personnes élues à la Municipalité peuvent être candidates ou obtenir des voix
- La liste des candidats peut être différentes entre les deux tours



Comment se présenter?



Vous vivez ici. Vous pouvez décider ici.



Qui peut se présenter?

Citoyens suisses

Avoir 18 ans révolus
(être né avant le 8 mars 2008)

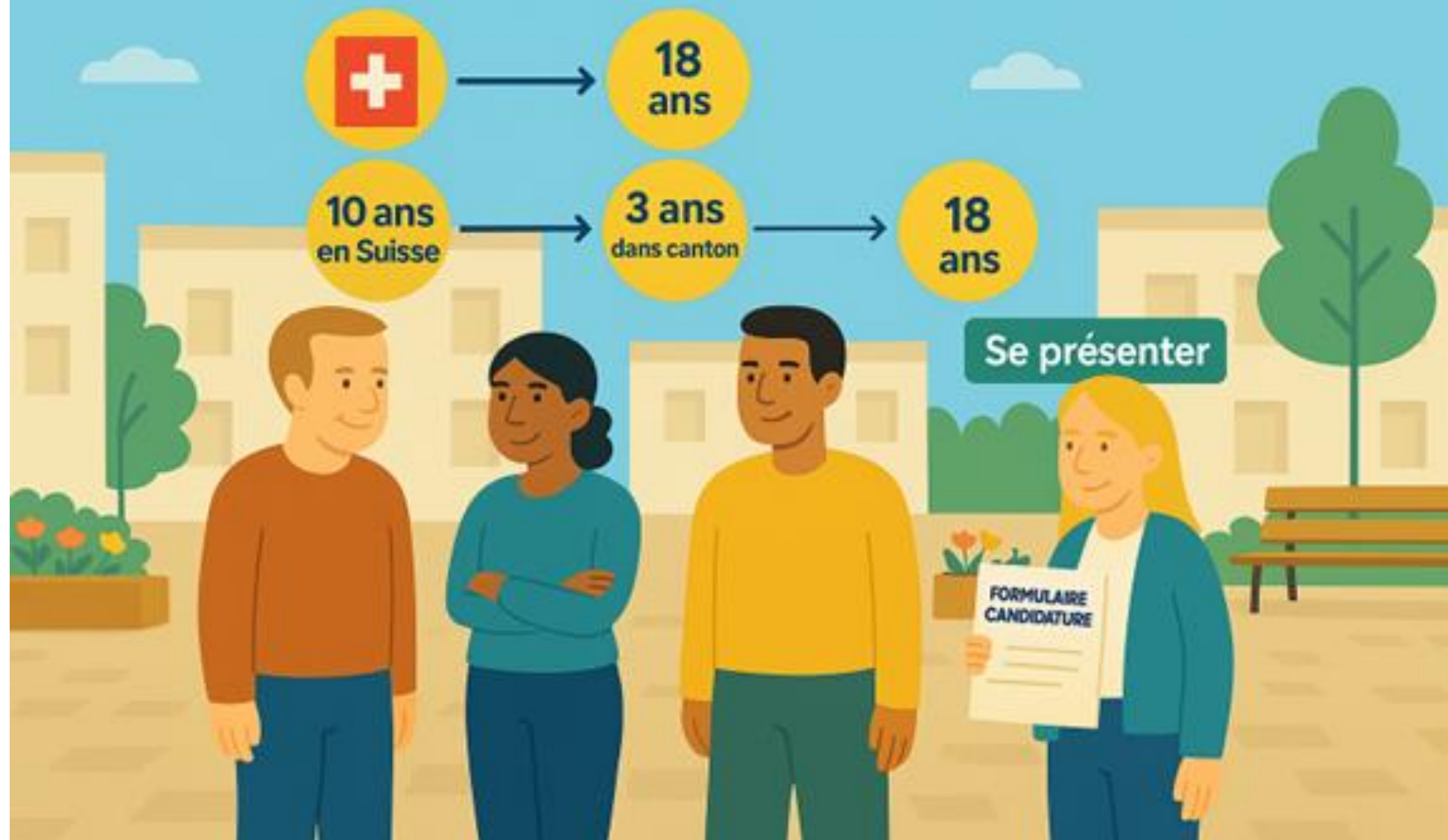
Être domicilié à Villeneuve

Personnes de nationalité étrangère

- Avoir 18 ans révolus
(être né avant le 8 mars 2008)
- Être domicilié à Villeneuve, au bénéfice d'une autorisation B ou C
- Avoir eu son domicile continu dans le canton de Vaud durant les trois dernières années
- Avoir résidé de manière continue en Suisse durant les dix dernières années



Qui peut voter et se présenter ?



Comment se présenter?

Remplir un dossier de candidature

Être parrainé

- 10 parrains nécessaires pour l'élection au Conseil communal
- 3 parrains nécessaires pour l'élection à la Municipalité
- Un parrain ne peut parrainer qu'une liste de candidats
- La liste des parrains est publique

Pour les élections du 8 mars 2026, le dossier doit être déposé entre le 5 et le 12 janvier 2026 (midi)



Comment se porter candidat-e ?



Il n'est pas obligé de rejoindre un parti existant

Les 5 partis politiques recevront d'office les dossiers de candidature

Mais toute personne peut faire acte de candidature, comme indépendant ou en créant un nouveau parti

Les dossiers seront à disposition au greffe municipal



Vous pouvez commencer modestement



Observer → Comprendre → Participer



Ce que vous allez y gagner



**Confiance et
expression**



**Apprentissage
et compétences**



**Réseau social
et reconnaissance**



Vous n'êtes pas seul·e



Pour le Conseil communal, rien ne s'arrête le 8 mars 2026

Le mode d'élection prévoit que les candidats non-élus le jour de l'élection peuvent siéger au cours de la législature si un siège de sa liste se libère (viennent-ensuite)

Des nouveaux élus peuvent également entrer en cours de législature alors qu'ils n'étaient pas candidats et que la liste des viennent-ensuite a été épuisée (parrainage)

Depuis 2021, 30% du Conseil communal a été renouvelé



Comment voter juste?



Le matériel vous parvient par courrier

Si vous ne recevez pas votre matériel de vote, ou si celui-ci est endommagé ou incomplet, vous pouvez vous adresser au greffe municipal jusqu'au vendredi précédant le scrutin

Vous avez possibilité de voter de différente manière

- Par correspondance, en déposant votre matériel dans la boîte aux lettres communales (au bas de l'administration)
- Par correspondance, en affranchissant votre matériel et en le remettant à la poste (attention aux délais!)
- En vous déplaçant le dimanche matin de 10h à 11h au bureau électoral (bâtiment historique)



Il faut vous légitimer

- Votre matériel comportera votre carte d'électeur avec un code barre
- Il est impératif de compléter cette carte avec votre date de naissance et votre signature, cela permet d'être sûr que cela est bien vous qui avez rempli votre matériel
- Votre carte d'électeur est scannée pour les statistiques et est ensuite séparée de votre enveloppe jaune qui contient vos bulletins de vote
- Cette carte de vote ne doit pas être mise avec les bulletins de vote
- Votre vote est dans tous les cas **secret**



Dans votre enveloppe jaune, il y aura différents bulletins

Un bulletin pour les votations fédérales ou cantonales (coche oui ou non)

Un bulletin pour l'élection à la Municipalité 1er tour

5 coches au maximum, possible d'ajouter des noms de personnes qui ne sont pas candidates

Une liste de votre choix pour l'élection au Conseil communal

1 seul bulletin, non-modifié ou modifié selon votre choix



Trois bulletins sont possibles pour le Conseil communal

- Bulletin non-modifié
 - Vous donnez 50 voix au parti
 - 1 voix par candidat du parti
- Bulletin modifié
 - Vous distribuez 50 voix à différents partis
 - 2, 1 ou zéro voix à chacun des candidats
- Bulletin sans dénomination
 - Vous distribuez jusqu'à 50 voix à différents partis
 - 2 ou 1 voix à différents candidats
 - Si vous ne marquez pas 50 noms, alors une partie de vos voix ne sont pas attribuées



Règles pour le Conseil communal

Une seule liste à choisir et à modifier

Uniquement des candidats officiels

Pas plus de 50 noms sur une liste

Pas plus de 2x le même candidat



Sources et moyens d'information



Séances du Conseil communal 2025

Jeudi 6 novembre 2025, 20h à la Maison de ville

Jeudi 11 décembre 2025, 18h à la Maison de Ville

Les dates 2026 sont disponibles sur le site www.villeneuve.ch



Bases juridiques

Constitution cantonale

Loi sur les Communes

Loi sur l'exercices des droits politiques

Règlement du Conseil communal

Arrêtés de convocation (à venir)



Moyens d'information

<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/elections-communales-generales-2026>

<https://www.villeneuve.ch/lections-communales>

<https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire/autorites/cadre-legal-de-lactivite-communale>



Campagne de promotion de l'engagement politique

<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/et-si-la-commune-cetait-vous>

<https://cayestjemengage.ch>

<http://politiciennes.ch>

<http://www.cdj-vaud.ch>



Des vidéos pour mieux comprendre

Erreurs à ne pas commettre (élections communales 2021):

<https://www.youtube.com/watch?v=erNzXfpzsbl>

Différences système proportionnel et majoritaire (élections fédérales 2023, conseil national → même système que conseil communal, conseil des états → même système que la municipalité)

https://www.youtube.com/watch?v=VLqLxB2_QsA



A votre disposition

Bureau du Conseil communal

Nicolas Riesen, président

<mailto:conseil@villeneuve.ch>

Greffé municipal

Administration communale, Grand'Rue 1

021 967 07 07

<mailto:commune@villeneuve.ch>



Les 5 partis politiques sont également à votre disposition

**Contacts des chefs des
groupes politiques de
Villeneuve:**

PLR
Les Libéraux-Radicaux

PLR Les Libéraux-Radicaux
Aurélien Clerc
contact@plrvilleneuvehautlac.ch



Union démocratique du centre
Alexandre Pastore
info@udc-villeneuve.ch



Parti socialiste
Robert Conrad
info@ps-villeneuve.ch



Les Vert.e.s
Élisabeth Bastide
villeneuve@vert-e-s-vd.ch



Liberté. Solidarité.
Responsabilité.

Le Centre
Thierry Perrin
harmakhis3@hotmail.com



Merci

Au bureau du Conseil communal, aux chefs des groupes politiques

A la Municipalité

A l'administration communale et au personnel communal



L'heure des questions!

